

La police, dit M. Beaulé, nous ne la voulons pas, parce que nous accomplissons notre devoir. Dire que les ouvriers refusent de faire instruire leurs enfants, c'est affirmer une fausseté. Mais ils pensent avec raison qu'à 14 ans, un garçon qui sait lire, écrire et compter, s'il désire aller en apprentissage fait bien : son père le tiendrait en vain, plus longtemps à la classe. Les moyens d'un ouvrier père de 8 ou 10 enfants ne lui permettent pas de garder chacun aux études jusqu'à un âge avancé. Si on veut l'y obliger qu'on lui obtienne le salaire familial.

Et lorsque des ouvriers font parfois travailler leurs enfants très jeunes, c'est l'impérieux besoin de vivre, qu'il faut accuser. Nulle police au monde ne pourra remédier à cela.

« Dans les campagnes, que j'ai parcourues, affirme M. Trempe, quand les routes sont mauvaises, que la maladie sévit, que la tempête fait rage ou que le travail presse sur la ferme, l'enfant cesse pour un temps d'aller à l'école. Contre ces raisons de force majeure, c'est en vain que vous ferez des lois. Vos policiers se buteront à l'impossible.

Voilà comment avec habileté et bon sens cette délégation a plaidé en cette circonstance la cause de la liberté des pères de famille. Sir Lomer Gouin paraissait éprouver à entendre les orateurs un vif plaisir. Aussi a-t-il répondu :

— Vous avez raison. La coercition n'est pas nécessaire. Tous les pères de familles veulent faire instruire leurs enfants. Né à la campagne, je connais la mentalité de nos populations rurales, j'ai toujours soutenu que dans nos campagnes il n'y a pas 5% des pères de familles qui n'envoient pas leurs enfants à l'école.

*
* *

Étrange aberration de l'esprit humain, fatal illogisme de l'erreur, qu'on ne peut s'empêcher de souligner en toute cette affaire d'instruction obligatoire : le chef du mouvement, l'homme qui veut un gendarme à la porte des écoles pour passer en revue chaque jour nos enfants, et aller s'enquérir des motifs de leur absence, c'est le même que naguère, tout St-Hyacinthe a entendu réclamer à grands cris, au nom de la liberté, pour la buvette, le droit de vivre, pour le buvetier, le privilège de spéculer sur la faiblesse de ses compatriotes, pour le buveur, la facilité de s'abrutir et de compromettre, de ruiner le bien-être, la santé des siens. Une sorte de rage le pousse, l'anime, le soutient, l'aveugle jusqu'au point que rien ne l'arrête, pas plus le mépris jeté à son vieux père "porteur d'eau" que l'insulte à toute sa race, la calomnie à un fonctionnaire qu'il voudrait moins courageux, et moins renseigné.